

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/182

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 8 janvier 2018

OBJET :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS/
CREATION ET
SUPPRESSION
D'EMPLOI**

L'an deux mille dix-huit, le douze janvier, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Nuno CARNERO DIAS, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Madame Aude POIREE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

PROCURATIONS : Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON, Madame Betty HANAUER-BEASLAY pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE, Madame Martine GHENASSIA pouvoir à Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Corinne TANGE

oooooooooooo

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **23**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 16 janvier 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2017 modifiant le tableau des effectifs permanents;

Considérant qu'il est proposé :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe à temps complet afin d'inscrire au tableau d'avancement de grade 2018 un agent suite à la réussite de son examen professionnel ;
- La création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet afin de régulariser la situation de deux agents recrutés en contrat à durée déterminée depuis plusieurs années pour les services scolaires ;

Le conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;

- **Pour** : 21 voix - *Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE*
- **Contre** : 2 voix - *Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA*

A la majorité :

DECIDE :

- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

➤ Création des postes suivants :

- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe à temps complet
- 2 Adjoints techniques à temps complet

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

